

Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	FAVORISER LES ECHANGES ENTRE LES MASSES D'EAU Mesure hors dispositif contractuel		EAU 01
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↪ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ↪ Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et zones humides périphériques,			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats naturels	Espèces	
	Lagune côtière* – 1150*	Aigrette garzette, Grande aigrette, Flamant rose, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Mouette mélanocéphale, Sterne caugek, Sterne hansel, Sterne naine, Sterne pierregarin.	
Etat de conservation	Moyen		
Menaces	Pollution de l'eau (trophique et toxique), eutrophisation, comblement et urbanisation des berges, perturbation du fonctionnement hydrologique, envasement, surexploitation des ressources.		
Justification de la mesure	Favoriser les échanges entre les masses d'eau participe à l'amélioration du fonctionnement physique des milieux. Cette action concerne à la fois les ouvertures sur la mer, les graus, naturels et/ou artificiel et les communications entre les étangs eux-mêmes et entre les étangs et le canal du Rhône à Sète... Les nombreuses et progressives dégradations qu'ont subies les lagunes ont contribué à leur comblement et leur sédimentation. Favoriser les échanges entre les masses d'eau passe par la restauration des connexions hydrauliques. Cette mesure doit être considérée comme une mesure accompagnatrice de la restauration de l'habitat lagunaire et de la qualité des eaux. Cette action est en adéquation avec le SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens.		
Objectif de la mesure	Permettre le renouvellement des eaux des lagunes et les échanges biologiques. Améliorer la qualité des eaux et limiter le comblement des lagunes. Maintenir le rôle régulateur des lagunes vis-à-vis des phénomènes de crue et/ou de surcôte.		
Résultats attendus	Augmentation des échanges hydraulique et confinement des masses d'eau.		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Détails de l'action			
1. Poursuite du programme de restauration des passes sur les étangs palavasiens. Nombre de passes concerné : 30. Les travaux consiste à : Curer les passes à une profondeur prédéfinie dans le diagnostic des connexions hydrauliques (Siel, 2005). Evacuer les matériaux et sédiments curés. Mettre en place un suivi de la bathymétrie et des paramètres physico-chimiques de l'eau post travaux. 2. Gestion et maintien des graus pour favoriser les communications avec la mer. Entretien et gestion des graus artificiels ou aménagés. Maintien des graus naturels notamment sur le lido de Pierre Blanche (non intervention).			

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Principaux secteurs concernés	Tous les étangs palavasiens : Ingril, Mouette, Vic, Pierre Blanche, Arnel, Prévost, Méjean, Grec et délaissés d'étangs et communication avec la mer. Surface totale : 4062 hectares.
Maîtres d'ouvrages pressentis	Communes, Département de l'Hérault, Voies Navigables de France, communautés d'agglomérations, Siel...
Partenaires techniques pressentis	Communes, gestionnaires, experts scientifiques, services instructeurs (Loi sur l'Eau), services de l'Etat, services Maritimes et de la navigation...
Calendrier prévisionnel	2009 à 2014 – à raison d'1 à 2 opérations par an.
Coût total de la mesure	Programme de restauration des passes : 400 K€. Gestion et entretien des graus : sur devis.
Financements envisagés	Siel, communautés d'agglomérations, Région Languedoc Roussillon, Département de l'Hérault, Agence de l'Eau. Le programme de restauration des passes est financé par le PAPI Lez Mosson Etangs Palavasiens (Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations).
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Amélioration des échanges au droit des passes restaurées, meilleurs résultats des suivis eutrophisation (IFREMER).
Indicateurs d'évaluation	Mise en œuvre du programme de restauration des passes (nombre de chantier programmés et/ou réalisés).

Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	INTEGRER LE BASSIN VERSANT DANS LA RESTAURATION DE L'HABITAT LAGUNAIRE		EAU 02
		Mesure hors dispositif contractuel	
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↳ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ↳ Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et zones humides périphériques,			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats naturels	Espèces	
	Lagune côtière* – 1150*	Aigrette garzette, Grande aigrette, Flamant rose, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Mouette mélanocéphale, Sterne caugek, Sterne hansel, Sterne naine, Sterne pierregarin.	
Etat de conservation	Moyen		
Menaces	Pollution de l'eau (trophique et toxique), eutrophisation, comblement et urbanisation des berges, perturbation du fonctionnement hydrologique, envasement, surexploitation des ressources.		
Justification de la mesure	Les étangs palavasiens constituent le réceptacle de l'ensemble du bassin versant du Lez, de la Mosson et d'une partie de la Gardiole. Ils reçoivent donc tous les apports d'origine domestique, agricole, le ruissellement diffus....ayant pour conséquence un enrichissement de l'eau en matière organique et autres polluants. La restauration de l'habitat lagunaire est indissociable du bassin versant. Action qui relève des politiques des SAGE et de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).		
Objectif de la mesure	Prendre en compte tous les apports du bassin versant qui contribuent à l'eutrophisation des lagunes.		
Résultats attendus	Diminution de la quantité et de la nature des apports polluants résultants des activités humaines sur l'ensemble du bassin versant.		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Détails de l'action			
Cette action est a réaliser en lien avec les objectifs des SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens et bassin de Thau.			
Réalisation d'une étude diagnostic pour l'identification et la quantification des apports polluants du bassin versant.			
Actions pour la limitation et la réduction des pollutions d'origine agricole,			
- encourager une agriculture raisonnée ou biologique,			
- maintenir ou créer des zones tampons (haies, bandes enherbées),			
- aménager des aires de lavage et de remplissage de matériels agricoles.			
Actions pour la limitation et la réduction des pollutions d'origine industrielle,			
- raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires utilisés dans le traitement des routes, chemin de fer...(EAU04).			

- favoriser la réduction et le recyclage des flux rejetés.

Actions pour la **limitation et la réduction des pollutions d'origine urbaine et domestique (EAU03)**.

Mise en place **d'actions de prévention contre les pollutions accidentelles**.

Mise en place d'une surveillance de la qualité des eaux (IFREMER) .

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

Principaux secteurs concernés	Tous les étangs palavasiens : Ingril, Mouettes, Vic, Pierre Blanche, Arnel, Prévost, Méjean, Grec et délaissés d'étangs, soit 4062 hectares. Le bassin versant Lez Mosson et le bassin versant Thau Ingril.
Maîtres d'ouvrages pressentis	SYBLE, SMBT, SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens, SAGE Bassin de Thau, communautés d'agglomérations, collectivités territoriales, Siel...
Partenaires techniques pressentis	Communes, gestionnaires, experts scientifiques, services de l'Etat...
Calendrier prévisionnel	2009 à 2014.
Coût total de la mesure	A définir selon opérations et sur devis.
Plan de financement prévisionnel	SAGE, Agence de l'Eau, communautés d'agglomérations, collectivités territoriales, EPCI.

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Programme de réduction de pollution du bassin versant mis en œuvre. Suivis réalisés par l'IFREMER : RSL, RINBIO.... Autres suivis de la qualité du milieu.
Indicateurs d'évaluation	Réduction visible et effective des sources de pollution liées au bassin versant. Densité des algues nitrophiles. Baisse du niveau d'eutrophisation dans la colonne d'eau et les sédiments...

Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	REDUIRE LES APPORTS D'AZOTE ET DE PHOSPHORE LIES A L'ASSAINISSEMENT ET AUX PRATIQUES AGRICOLES		EAU 03
		Mesure Agro Environnementale + Mesure hors dispositif contractuel	
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↳ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ↳ Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et zones humides périphériques,			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats naturels	Espèces	
	Lagune côtière* – 1150* Marais calcaires à Cladium mariscus* – 7210 Dépressions humides intradunales – 2190 Eaux stagnantes oligomésotrophes – 3130 Steppes salées méditerranéennes* – 1510* Fourrés halophiles méditerranéens – 1420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes – 6420 Mégaphorbaies hygrophiles d'ourlets – 6430 Prairies maigres de fauche – 6510	Aigrette garzette, Grande aigrette, Flamant rose, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Mouette mélanocéphale, Goéland railleur, Sterne caugek, Sterne hansel, Sterne naine, Sterne pierregarin.	
Etat de conservation	Modéré pour les 4 habitats naturels		
Menaces	Pollution de l'eau (trophique et toxique), eutrophisation, comblement et urbanisation des berges, perturbation du fonctionnement hydrologique, envasement, surexploitation des ressources.		
Justification de la mesure	Cette action vise en particulier deux volets : – l'assainissement qui relève de la compétence des agglomérations, – les activités agricoles, notamment la viticulture qui, sur les étangs palavasiens, ont un impact important sur la qualité des eaux.		
Objectif de la mesure	Améliorer la qualité des eaux des lagunes et des écosystèmes aquatiques.		
Résultats attendus	Mise aux normes progressives de toutes les stations d'épuration et finalisation des contrôles des assainissements non collectifs.		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Détails de l'action			
Poursuivre les engagements en matière de restauration et de mise aux normes des stations d'épuration des eaux usées.			
Eviter les rejets directs dans le milieu naturel et privilégier le raccordement des zones encore isolées (cabanes des Aresquiers à Frontignan).			
Poursuivre le travail de contrôle et favoriser la mise aux normes rapides des systèmes d'assainissement non collectifs .			
Action pour recréer un cheminement de l'eau issue du lagunage de Vic la Gardiole sur les zones humides périphériques de l'étang de Vic, inscrite au LIFE LAG'Nature .			
Des actions avec les agriculteurs devront également être envisagées en matière de réduction des traitements herbicides et de la limitation de la fertilisation (MAEt).			

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Principaux secteurs concernés	Tous les étangs palavasiens : Ingril, Mouettes, Vic, Pierre Blanche, Arnel, Prévost, Méjean, Grec et délaissés d'étangs. Zones humides périphériques des étangs palavasiens.
Acteurs concernés / Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels (particuliers, collectivités, associations, établissements publics...) lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Exploitants agricoles.
Partenaires techniques pressentis	DDAF, Siel, communes, gestionnaires, experts scientifiques, Chambre d'Agriculture.
Parcelles éligibles	Parcelles agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000.
Plan de financement hors dispositif contractuel	Action LIFE LAG'Nature.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONTRACTUELLE – CAHIER DES CHARGES TYPE	
Engagements rémunérés	Gestion des surfaces en herbe : – absence de destruction des surfaces engagées, – limitation de fertilisation azotée totale, – fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an et fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, – absence de désherbage chimique à l'exception des traitements localisés spécifiés dans le cahier des charges. Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage. Limitation de la fertilisation minérale et organique sur les prairies et habitats remarquables. Absence totale d'apports fertilisants minéraux et organiques sur prairies et habitats remarquables. Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables. Gestion pastorale : – diagnostics environnemental et pastoral, – utilisation pastorale des parcelles, – pose et dépose éventuelle de clôtures. Culture de la vigne : – diagnostic d'exploitation, – enherbement sous cultures ligneuses pérennes.
Engagements non rémunérés et Conditions spécifiques de réalisation des travaux	– période optimale de fertilisation de janvier à mars, – entretien par fauche centrifuge : commencer la récolte par le centre en élargissant ,progressivement vers l'extérieur de la coupe, ou après déroutage de la parcelle à faible vitesse avec une barre de coupe haute, attaquer la parcelle par le centre, – mise en place de barres d'effarouchement sur le matériel, – pas de fauche nocturne, – la fauche tardive est recommandée à partir de fin juin Dans ce cas, l'enregistrement des interventions mécaniques est obligatoire, – enherbement naturel des tournières recommandé.
Documents à fournir lors de la demande de contrat	MAEt : – dossier de déclaration surface (année 1 à 5), – formulaire d'engagement et cahier des charges des mesures signées (année 1), – déclaration annuelle du respect des engagements – DARE (année 2 à 5).
Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat MAEt.

Points de contrôle	- contrôle administratif : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction, - contrôle sur place par le service instructeur et l'organisme payeur. En cas de non respect des engagements y compris pour ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.
Codification de(s) mesure(s)	MAEt : - LR_ETPA_PP1 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_02 + HERBE_09. - LR_ETPA_PA1 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_02. - LR_ETPA_PF1 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_06 + HERBE_03. - LR_ETPA_VI1 = C14 + COUVERT_03.
Estimation des aides	- LR_ETPA_PP1 = 264 €/ha/an. - LR_ETPA_PA1 = 211 €/ha/an. - LR_ETPA_PF1 = 372 €/ha/an. - LR_ETPA_VI1 = 74 €/ha/an (+96€/an).
Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera l'objet, si nécessaire, de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type.
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Suivis réalisés par l'IFREMER : RSL, RINBIO.... Autres suivis de la qualité du milieu. Surfaces engagées en MAEt.
Indicateurs d'évaluation	Travaux de raccordement et de mise aux normes des STEP. Nombre de contrôle des assainissements non collectifs. Nombre de MAEt souscrites.

Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	POURSUIVRE LE PROGRAMME « VERT DEMAIN » Mesure hors dispositif contractuel		EAU 04
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↳ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ↳ Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et zones humides périphériques,			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats naturels	Espèces	
	Lagune côtière* – 1150* Marais calcaires à Cladium mariscus* – 7210 Dépressions humides intradunales – 2190 Eaux stagnantes oligomésotrophes – 3130	Aigrette garzette, Grande aigrette, Flamant rose, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Mouette mélanocéphale, Sterne caugek, Sterne hansel, Sterne naine, Sterne pierregarin.	
Etat de conservation	Moyen pour les 4 habitats naturels		
Menaces	Pollution de l'eau (trophique et toxique), eutrophisation, comblement et urbanisation des berges, perturbation du fonctionnement hydrologique, envasement, surexploitation des ressources.		
Justification de la mesure	Les produits phytosanitaires sont pour la plupart issus de l'activité humaine, notamment de l'agriculture, des effluents des stations d'assainissement des eaux usées, des activités industrielles et de l'entretien des zones non agricoles. Les apports au milieu aquatique sont directs ou diffus liés au ruissellement. D'un point de vue général, dans le milieu, ils accélèrent le processus d'eutrophisation des milieux aquatiques par la modification de l'écosystème.		
Objectif de la mesure	Supprimer les apports des produits phytosanitaires par des actions ciblées auprès des utilisateurs urbains, privés et agricoles.		
Résultats attendus	Limiter et/ou stopper l'utilisation de produits phytosanitaires dans les communes du Siel.		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Détails de l'action			
<u>Action auprès des collectivités : mise en place de plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles :</u> Inventaire des pratiques au sein de chaque collectivité. Evaluation des risques de transfert et des risques sanitaires . Préconiser des nouvelles techniques de désherbage et de gestion horticole pour améliorer les techniques de désherbage et proposer des techniques - alternatives aux traitements chimiques, - l'utilisation d'espèces méditerranéennes moins consommatrices d'eau, dans les aménagements des espaces urbains, - la lutte contre l'implantation d'espèces envahissantes dans les zones humides littorales. Sensibiliser, former et accompagner les personnels communaux en organisant des sessions de formation.			
<u>Action auprès du grand public :</u> Sensibiliser les riverains sur les risques liés à l'usage de ces produits et les former au jardinage sans pesticides en organisant des journées de formation et de sensibilisation et en créant des outils de sensibilisation adaptés (expositions, plaquettes...).			
Animer une campagne de sensibilisation pour les scolaires et CLSH.			

Action auprès des agriculteurs :

Proposer des mesures de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires aux agriculteurs (MAEt).

Diagnostiquer les outils existants hors dispositif Natura 2000 permettant de réduire les pollutions d'origine agricole.

Sensibiliser les acteurs agricoles aux enjeux locaux d'une réduction de l'utilisation de ces produits en proposant des outils pertinents issus du diagnostic.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

Principaux secteurs concernés	Tous les étangs palavasiens : Ingril, Mouettes, Vic, Pierre Blanche, Arnel, Prévost, Méjean, Grec et délaissés d'étangs. Zones humides du pourtour des Salines de Villeneuve les Maguelone, zone humide des Pradettes et marais de la Grande Palude à Vic la Gardiole, Lido de Pierre Blanche.
Acteurs concernés / Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels (particuliers, collectivités, associations, établissements publics...) lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Exploitants agricoles.
Partenaires techniques pressentis	DDAF, Siel, communes, gestionnaires, collectivités, EPCI, experts scientifiques, Chambre d'Agriculture.
Parcelles éligibles	Parcelles agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000. Type de culture : Vigne. Ne concerne pas les surfaces en herbe et milieux remarquables. Les jachères sans production ne sont pas éligibles.
Calendrier prévisionnel	2009 à 2011.
Coût total de la mesure	100 K€.
Plan de financement prévisionnel	Action Siel : Programme « Vert Demain ». Agence de l'Eau RM&C, Région LR, Siel

SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	Quantité de produits phytosanitaires utilisée par an dans les communes. Suivis réalisés par l'IFREMER : RSL, RINBIO.... Autres suivis de la qualité du milieu.
Indicateurs d'évaluation	Nombre de plans communaux de désherbage rédigé et mis en application. Nombre de personnes sensibilisées.

Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol		INCITER LES COLLECTIVITES A METTRE EN ŒUVRE DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL		EAU 05	
		Mesure hors dispositif Natura 2000			
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↳ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ↳ Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et zones humides périphériques,					
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action		Habitats naturels		Espèces	
		Lagune côtière* – 1150 Marais calcaires à Cladium mariscus* – 7210 Dépressions humides intradunales – 2190 Eaux stagnantes oligomésotrophes – 3130 Steppes salées méditerranéennes* – 1510* Fourrés halophiles méditerranéens – 1420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes – 6420 Mégaphorbaies hygrophiles d'ourlets – 6430 Prairies maigres de fauche de basse altitude – 6510		Aigrette garzette, Grande aigrette, Flamant rose, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Mouette mélanocéphale, Sterne caugek, Sterne hansel, Sterne naine, Sterne pierregarin.	
Etat de conservation		Moyen pour les 4 habitats naturels.			
Menaces		Pollution de l'eau (trophique et toxique), eutrophisation, comblement et urbanisation des berges, perturbation du fonctionnement hydrologique, envasement, surexploitation des ressources.			
Justification de la mesure		Les épisodes pluvieux sont régulièrement à l'origine de dérèglements de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques. Ces évènements provoquent des afflux de matières polluantes de diverses origines (débordement de réseau, lessivage des sols, vidange du réseau hydrographique...).			
Objectif de la mesure		Acquérir une meilleure connaissance des flux et des écoulements des eaux pluviales et proposer un programme d'actions, d'aménagements et d'entretien du réseau pluvial.			
Résultats attendus		Amélioration durable de la qualité des eaux des lagunes. Mise en place d'un schéma directeur dans chaque commune du Siel.			
DESCRIPTION DE L'ACTION					
Détails de l'action					
Le schéma directeur devra répondre au cahier des charges type du SAGE Bassin de Thau (Contrat qualité de la lagune de Thau) qui prend en compte, à la fois, l'aspect quantitatif (flux) et l'aspect qualitatif des eaux qui transitent vers les lagunes.					
Réalisation d'une étude photogrammétrique avec restitution sur plan topographique numérisé.					
Réalisation d'une étude du fonctionnement des écoulements, comprenant collecte et charges de pollution. L'étude devra réaliser un diagnostic des réseaux d'écoulement d'eau pluvial existant ; il sera confronté aux données hydrologiques et permettront de définir les insuffisances du réseau.					
Etablissement d'un schéma directeur décrivant les travaux à réaliser en terme d'aménagement et d'entretien.					

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Principaux secteurs concernés	Tous les étangs palavasiens : Ingril, Mouettes, Vic, Pierre Blanche, Arnel, Prévost, Méjean , Grec et délaissés d'étangs. Zones humides du pourtour des Salines de Villeneuve les Maguelone, marais du Gramenet à Lattes, zone humide des Pradettes, marais de la Grande Palude et de la Grande Maire à Vic la Gardiole, zone des peilles à Frontignan. Surface totale concernée : 4065 hectares.
Maîtres d'ouvrages pressentis	Communautés d'agglomérations, communes.
Partenaires techniques pressentis	SAGE Bassin de Thau, SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens, communes, experts scientifiques
Calendrier prévisionnel	2010 à 2014.
Coût total de la mesure	Sur devis.
Plan de financement prévisionnel	Communauté d'Agglomérations, communes, Agence de l'Eau RMC
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Suivis réalisés par l'IFREMER : RSL, RINBIO.... Autres suivis de la qualité du milieu.
Indicateurs d'évaluation	Nombre de schémas directeurs lancés par commune.

<i>Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol</i>	CONDUIRE DES TRAVAUX RAISONNES DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DES ROUBINES <i>Mesure Agro-environnementale</i> <i>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</i>		EAU 06
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↳ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ↳ Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques,			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats naturels	Espèces	
	Prés salés méditerranéens – 1410 Végétation pionnière à Salicornes – 1310 Fourrés halophiles méditerranéens – 1420 Mares temporaires* – 3170* Prairies humides à grandes herbes – 6420 Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> * – 7210* Galerie et fourrés riverains méridionaux – 92D0	Echasse blanche, Pipit rousseline, Sterne naine, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Sterne pierregarin, Bihoreau gris, Martin pêcheur, Aigrette garzette, Chevalier sylvain, Blongios nain, Lusciniole à moustache, Sterne hansel, Mouette mélanocéphale, Héron pourpré, Cigogne blanche.	
Etat de conservation	Bon pour les habitats 1310, 1420, 3170*, 92D0. Moyen pour les habitats 1410, 6420, 7210*.		
Menaces	Comblement, urbanisation, dépôts divers, colmatage, embâcles végétales, envasement, manque d'entretien.		
Justification de la mesure	Les roubines et autres fossés sont présents partout dans les zones humides périphériques. Ils remplissent de multiples fonctions notamment la circulation des eaux et des espèces entre les milieux, l'alimentation en eau les marais, plans d'eau, zones agricoles et sont le réceptacle des eaux de pluie et de crue. Ils font également partie du patrimoine local de nos milieux et jouent un rôle fondamental dans l'accueil de nombreuses espèces faunistiques (avifaune, tortues, serpents, poissons...). Les roubines et fossés subissent aujourd'hui de nombreuses pressions, notamment le comblement. La perturbation de l'écoulement des eaux et du réseau hydraulique dans sa globalité peut avoir de graves conséquences sur la conservation des habitats naturels et des espèces.		
Objectif de la mesure	Entretenir les roubines et fossés et engager des travaux de restauration, de curage et/ou de nettoyage pour permettre la remise en état du réseau dans sa globalité et ainsi maintenir la diversité des habitats naturels qui en dépendent.		
Résultats attendus	Disposer d'un réseau de roubine fonctionnel.		

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Détails de l'action	
Mettre en œuvre les travaux de curage, restauration nécessaires (contrat N2000). Entretenir et débroussailler les roubines et fossés en cours de végétalisation (contrat N2000). Sensibiliser les acteurs locaux et les riverains à la préservation de ces milieux. Actions inscrites au LIFE LAG'Nature : – Restauration d'un apport d'eau douce depuis le Lez en amont de l'étang du Méjean afin de favoriser une mosaïque d'habitats péri-lagunaires et l'épuration naturelle des eaux dans les marais avant l'étang du Méjean. – Restaurer les connexions hydrauliques entre les zones humides périphériques des étangs palavasiens.	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Principaux secteurs concernés	Cette action concerne les roubines, canaux et fossés des zones humides périphériques des lagunes, non maçonnés, végétalisés et non concernés par des obligations légales d'entretien au titre de la Loi sur l'Eau. Linéaire estimé : 20 à 30 kilomètres.
Acteurs concernés / Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels et personnels (particuliers, collectivités, associations, établissements publics...) lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Exploitants agricoles.
Partenaires techniques pressentis	DDAF, Siel, communes, gestionnaires, experts scientifiques, Chambre d'Agriculture.
Parcelles éligibles	Parcelles non agricoles et non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000. Parcelles agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000.
Plan de financement hors dispositif contractuel	Action LIFE LAG'Nature :
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONTRACTUELLE – CAHIER DES CHARGES TYPE	
Engagements rémunérés	<u>Dans le cadre des MAEt :</u> – diagnostic d'exploitation, – entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, – enregistrement des interventions, – entretien des 2 cotés des ouvrages hydrauliques, – 1 entretien en 5 ans, – choix de la période d'intervention. <u>Dans le cadre des Contrats Natura 2000 et des MAEt:</u> – curage manuel ou mécanique, – évacuation ou régalaie des matériaux, – travaux de restauration du fonctionnement hydrique (enlèvement de digues, déconnexions...), sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau, – entretien des deux côtés des roubines, canaux ou fossés, – création d'aménagement type barrage, seuil, passages busés sous chaussé, – désenvasement, curage à vieux fond, gestion des produits de curage, – modelage des berges en pente douce, – enlèvement raisonné des embâcles, – ouverture des milieux et faucardage de la végétation aquatique, – enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation, – études et frais d'experts. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Engagements non rémunérés	– tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions (Contrats Natura 2000), – respect de la période d'autorisation des travaux, – respect de la période d'intervention des travaux en fonction des enjeux écologiques locaux.
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	La mise en œuvre de l'action sera prioritaire sur les sites disposant d'un plan de gestion ou un programme de gestion hydraulique concerté. Le choix des engins pour les travaux devra être adapté aux conditions de terrain. Les travaux devront être réalisés hors période de reproduction des espèces faunistiques et floristiques présentes.
Documents à fournir lors de la demande de contrat	<u>MAEt :</u> – dossier de déclaration surface (année 1 à 5), – formulaire d'engagement et cahier des charges des mesures signées (année 1), – déclaration annuelle du respect des engagements – DARE (année 2 à 5). <u>Contrat Natura 2000 :</u> – courrier de demande de subvention, – formulaire de demande de subvention, – mémoire explicatif, – carte de localisation des zones à contractualiser sur fond IGN et orthophoto, – cahier des charges type par mesure proposée.
Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. L'aide, versée sur pièce justificative, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
Points de contrôle	– vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction, – existence et tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions, – réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés, – vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente, – contrôle et/ou visite des travaux sur site. En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.
Codification de(s) mesure(s)	Contrat Natura 2000 : A32312P et R, A32315. MAEt : LR-ETPA_FO1 = CI4+LINEA_6.
Estimation des aides	Contrat Natura 2000 : sur devis – coût estimatif : 10 € le mètre linéaire HT. MAEt : 0,57 €/ml (+96€/an).
Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB.
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Surfaces engagées en Contrats Natura.
Indicateurs d'évaluation	Linéaire de roubines et fossés restaurer et entretenus.

Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	REMETTRE EN ETAT, ENTREtenir ET GERER LES OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE.		EAU 07
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier			
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↪ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ↪ Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques,			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats naturels	Espèces	
	Lagune côtière* – 1150* Prés salés méditerranéens – 1410 Végétation pionnière à Salicornes – 1310 Fourrés halophiles méditerranéens – 1420 Mares temporaires méditerranéennes* – 3170* Prairies humides à grandes herbes – 6420 Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> * – 7210* Galerie et fourrés riverains méridionaux – 92D0	Echasse blanche, Pipit rousseline, Sterne naine, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Sterne pierregarin, Bihoreau gris, Martin pêcheur, Aigrette garzette, Chevalier sylvain, Blongios nain, Lusciniole à moustache, Sterne hansel, Mouette mélanocéphale, Héron pourpré, Cigogne blanche, Flamant rose.	
Etat de conservation	Bon pour les habitats 1310, 1420, 3170*, 92D0 Moyen pour les habitats 1410, 6420, 7210*, 1150		
Menaces	Comblement, urbanisation, dépôts divers, colmatage, embâcles végétales, envasement, manque d'entretien.		
Justification de la mesure	La richesse des habitats naturels sur le site Natura 2000 des étangs palavasiens est due à la présence d'une mosaïque de milieux, conditionnée par des variations de niveau d'eau et de salinité. La gestion des niveaux d'eau et la maîtrise des variations de salinité nécessitent la présence d'ouvrages de petite hydraulique (martellières, barrages anti-sel...). De nombreux ouvrages ne sont pas ou peu entretenus aujourd'hui et les conséquences sur les habitats et les espèces sont déjà visibles sur certains secteurs.		
Objectif de la mesure	Permettre le maintien des conditions hydrologiques et hydrauliques locales nécessaires au maintien ou à la restauration dans un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces. En particulier, éviter les remontées des eaux salées dans les milieux doux à légèrement saumâtre.		
Résultats attendus	Installation d'ouvrages anti-sel sur les secteurs les plus sensibles (Marais de la Grande Palude, zone humide des Pradettes, réserve naturelle de l'Estagnol)... Remise état de marche de tous les ouvrages de petites hydrauliques présents sur le site Natura 2000.		

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Détails de l'action	
Mise en place de plans de gestion hydraulique des sites qui en nécessitent. Fourniture, construction, installation des ouvrages (contrat N2000). Suivi, manipulation et surveillance des ouvrages hydrauliques (martellières, bâtard d'eau, barrage anti sel, seuil de fond....) (contrat N2000). Mise en place d'un suivi de la salinité dans les milieux concernés. Mise en place de convention de gestion des ouvrages. Informier et sensibiliser les acteurs locaux et les riverains. Action inscrite au LIFE LAG'Nature : Restauration d'un apport d'eau douce depuis le Lez en amont de l'étang du Méjean afin de favoriser une mosaïque d'habitats péri-lagunaires et l'épuration naturelle des eaux dans les marais avant l'étang du Méjean.	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Principaux secteurs concernés	Ensemble du site Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol ».
Acteurs concernés / Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels et personnels (particuliers, collectivités, associations, établissements publics...) lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.
Partenaires techniques pressentis	DDAF, Siel, communes, gestionnaires, experts scientifiques, Conservatoire du littoral.
Parcelles éligibles	Parcelles non agricoles et non forestière incluses dans le périmètre Natura 2000.
Plan de financement hors dispositif contractuel	Action LIFE LAG'Nature.
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONTRACTUELLE – CAHIER DES CHARGES TYPE	
Engagements rémunérés	– fourniture, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale, – terrassement pour caler la topographie et implanter l'ouvrage, – temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique, – opération de bouclage des drains, – études et frais d'experts. – toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Engagements non rémunérés	– tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions, – respect des modalités d'intervention, – période d'autorisation des travaux, – interdiction d'assèchement des milieux humides annexes et conservation des échanges entre parcelles inondables et réseaux de fossés et canaux. Respect de la stabilité des berges et de la ceinture végétale.
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	La mise en œuvre de l'action sera prioritaire sur les sites disposant d'un plan de gestion ou un programme de gestion hydraulique concerté. Les travaux devront être réalisés hors période de reproduction des espèces faunistiques présentes.

Documents à fournir lors de la demande de contrat	<u>Contrat Natura 2000 :</u> – courrier de demande de subvention, – formulaire de demande de subvention, – mémoire explicatif, – carte de localisation des zones à contractualiser sur fond IGN et orthophoto, – cahier des charges type par mesure proposée.
Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. L'aide, versée sur pièce justificative, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.
Points de contrôle	Existence et tenue d'un cahier des charges d'enregistrement des interventions. Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés. Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. Contrôle et/ou visite des travaux sur site.
Codification de(s) mesure(s)	Contrat Natura 2000 : A32314 P et R.
Estimation des aides	Contrat Natura 2000 : sur devis.
Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type du DOCOB.
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Surfaces engagées en Contrats Natura.
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'ouvrages restaurés, nombre de plans de gestion hydraulique mis en oeuvre ou rédigés.